

Anciens Établissements BISCH & LORIN, Oran  
(S.A., mars 1932)  
menuiserie mécanique

ANTÉCÉDENTS

Eugène LORIN

Né à Oran, le 8 juin 1885.

Fils de Jean Baptiste Édouard Lorin, 26 ans,  
menuisier, demeurant rue des Casernes, 34, et de Rosa  
Maria Mas, 25 ans.

Marié à Oran, le 19 juin 1912, avec Hélène Lucienne  
Adolfine Hummel (Oran, 1893-Puteaux, 1995).

Décès : inconnu.

Publications de mariages  
Du 15 au 31 juillet 1881  
(*L'Écho d'Oran*, 6 octobre 1881)

Du 17  
M. Lorin, Jean, menuisier, et demoiselle Rosa Mas, sans profession.

---

(*L'Écho d'Oran*, 9 novembre 1910)

ON DEMANDE de bons ouvriers menuisiers,  
S'adresser chez MM. Lorin frères, rue d'Arzew, 33.

---

AVIS DE DÉCÈS  
(*Le Libéral*, 5 mars 1912)

M. Jean Lorin, propriétaire ; M. et madame Lorin fils et leur enfant ; M. Eugène Lorin ; mesdemoiselles Rosette et Alice Lorin ; madame veuve Torrès, née Mas ; madame veuve Kœnig, née Mas et ses enfants ; madame veuve Alexandre, née Mas, et ses enfants ; M. et madame Joseph Mas et leurs enfants ; M. et madame François Mas ; M. et M<sup>me</sup> Esclapez de Franchetti ; MM. Jean et Joseph Esclapez ; M. et M<sup>me</sup> Ramim Gonzalvès et leurs enfants ; M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Castéjon d'Alger et ses enfants ; madame veuve

Sempéré et ses enfants ; M. et madame Joseph Sempéré et leurs enfants ; M. et madame Martin et leurs enfants.

Les familles Mas, Esclapez, d'Oran, Alexandre Alandi, Boulet, Dalbiez, Sanchez, Séguert, Puech, Payan, Pissembon, Sénergous, Peter et A. Hummel.

Le personnel de la maison Roux et Lorin ; le personnel de la maison Lorin frères et les membres de la *Musique civile*, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Rose LORIN,  
née MAS

décédée à Oran, le 3 mars 1912, à l'âge de 52 ans.

Leur épouse, mère, belle-mère, sœur, amie.

Et les prient de vouloir bien assister à son convoi funèbre qui aura lieu demain 6 mars 1912, à 4 heures du soir.

On se réunira au domicile mortuaire, rue d'Alsace-Lorraine, numéro 50, maison Lorin.

Il n'y aura pas de lettre de faire part, le présent avis en tenant lieu.

---

#### AVIS DE DÉCÈS

(*L'Écho d'Oran*, 26 septembre 1918)

M. François Reynaud ; M. et M<sup>me</sup> A. Hummel, née Reynaud et leurs enfants ; M. et M<sup>me</sup> Dongay, née Reynaud, et leur fille ; M. et M<sup>me</sup> François Reynaud et leur fils ; M<sup>lle</sup> E. Reynaud ; M. et M<sup>me</sup> Fernand Reynaud et leurs enfants ; M. et M<sup>me</sup> C. Lacan, née Reynaud, et leur fils ; M. et M<sup>me</sup> Eugène Lorin, née Hummel ; M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Sadoul, née Reynaud ; M<sup>lle</sup> Ursule Reynaud ; M. et M<sup>me</sup> Raphaël Gosalbès et leurs enfants ; M<sup>lles</sup> Gosalbès ; M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> A. Reynaud et ses enfants ; M. Louis Reynaud ;

Les familles Reynaud, d'Oran, de Tiaret et de Bône, Gosalbès, Mas, Danrieu, Colonna, Guérin, Granjon, Juillet, Bondart, Gallauziaux, Bouilloux, Martin, Hummel, Poitou, Lacan, Sommariva ;

les syndicats des patrons et ouvriers boulangers et les familles alliées ;

Ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

madame François REYNAUD  
née Éléonore GOSALBÈS

leur épouse, mère, belle-mère, grand-mère, sœur, belle sœur, tante, cousine et alliée, décédée le 25 septembre, munie des sacrements de l'Église.

Et les prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu aujourd'hui Jeudi. 26 septembre à 16 heures.

On se réunira au domicile mortuaire, rue d'Arzew, 37.

---

(*L'Écho d'Oran*, 4 octobre 1924)

Haute Mode. — Chapellerie. — Les somptueuses installations se succèdent sur notre grande artère qui n'a plus rien à envier aux plus grands boulevards de la capitale.

L'inauguration du « Paris Mondain » est une innovation qui fait honneur à la ville d'Oran en contribuant à son embellissement et nos élégantes Oranaises seront heureuses d'apprendre que l'ouverture, si impatiemment attendue de ces grands magasins à la mode, est enfin fixée au dimanche 5 octobre.

Il sera exposé dans ces nouveaux salons un choix incomparable de « Chapeaux: Modèles » créés par la haute mode parisiennes, une collection exclusive et des mieux choisies sera présentée par M<sup>lle</sup> Mathilde, bien connue de nos élégantes. L'agencement de ce vrai palais de la mode est des plus modernes. Conçu dans le pur style Louis XVI, il a été exécuté par notre concitoyen M. Eugène Lorin qui, une fois de plus, sera bien apprécié dans ses travaux artistiques.

La direction du Paris Mondain invite la population oranaise à vouloir bien l'honorer de sa visite. Les vitrines d'exposition seront éclairées dès ce soir samedi.

---

Publicité  
(*Le Journal général de l'Algérie*, 11 juin 1926)



Scierie Mécanique — Menuiserie d'Art et de Bâtiments  
Spécialité d'agencement de bureaux et magasins

Eugène LORIN  
R. C. Oran 3.888  
Bureaux et ateliers : 18, rue Monge, MIRAMAR-ORAN  
Téléphone 8.28

---

À MIRAMAR.  
(*Le Libéral*, 11 mai 1931)

On a remarqué dans le dernier numéro de la *Revue d'Oran*, la photographie de la nouvelle pharmacie de Miramar. L'agencement tout moderne de cette officine, qui sort des Ateliers Lorin, est une merveille et cadre bien avec l'accueillant pharmacien de 1<sup>re</sup> classe qu'est M<sup>lle</sup> Henriette Drago. Cette pharmacie (103, rue d'Arzew), qui rend déjà de grands services, était vraiment nécessaire dans ce riche et peuplé quartier de Miramar.

---

LE DÉMON DES ARABES  
(*L'Écho d'Oran*, 14 février 1932)

Nous avons relaté [?] qu'un vol avec effraction avait été commis chez M. Bisch, entrepreneur de menuiserie, rue de Sidi-Ferruch, n° 3.

Avisé aussitôt, M. Jean, chef de la brigade mobile, chargea l'inspecteur Gongora de s'occuper de cette affaire.

Le même jour, l'actif auxiliaire de la Sûreté arrêta le nommé Darbouz Habibould Mohamed, 18 ans, apprenti menuisier chez la victime de ce cambriolage.

Amené devant M. Jean et habilement interrogé, Darbouz se mit à pleurer.

— Oui ! déclara-t-il, poussé par le « démon des arabes », j'ai quitté mon domicile à 5 heures du matin et je me suis rendu directement chez mon patron...

« À l'aide d'une barre de fer, j'ai brisé trois lames de la fenêtre des ateliers. Ensuite, j'ai cassé des vitres, fait jouer l'espagnolette et je suis entré dans les bureaux. Là tous les tiroirs ont été fracturés par moi. Dans l'un d'eux, j'ai trouvé de l'argent que j'ai mis dans la poche droite de mon pantalon. Celle-ci étant percée, j'ai tout perdu. Je ne sais pas combien j'ai volé... »

Hier soir, Darbouz a été déféré au Parquet, placé sous mandat de dépôt, puis écroué à la prison civile après interrogatoire du juge d'instruction chargé de cette affaire. — S..

---

# FUSION DES ÉTABLISSEMENTS BISCH ET LORIN

Étude de M<sup>e</sup> André GODIN, chevalier de la Légion d'honneur,  
notaire à ALGER, 2, rue de la Liberté  
Anciens Établissements BISCH & LORIN  
Société anonyme au capital de 500.000 francs  
Siège social à ORAN, rue Bedeau

## CONSTITUTION

(*Le Petit oranais*, 18 mai 1932)

I

### STATUTS

Aux termes d'un article sous seings privés en date à Alger du 15 mars 1932, dont un original a été annexé à la minute de la déclaration de souscription et de versement ci-après analysée, reçue par M<sup>e</sup> Godin, notaire à Alger le 29 mars 1932, monsieur René BISH, industriel demeurant à Oran 29, rue d'Arzew, et monsieur Eugène LORIN, industriel demeurant à Oran, rue Bedeau, ont établi les statuts d'une société anonyme qu'ils désiraient fonder, desquels il a été extrait ce qui suit :

#### TITRE PREMIER

Nature. — Objet. — Dénomination

Siège. — Durée

Article premier

Il est formé entre les propriétaires, souscripteurs ou attributaires et futurs propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront être créées par la suite, une société anonyme française qui sera régie par les lois sur les sociétés et les présents statuts et soumise à la législation actuellement applicable à l'Algérie.

#### Article 2

La société a pour objet :

La reprise et l'exploitation des établissements industriels de menuiserie possédés à Oran par MM. Bisch et Lorin, fondateurs.

La création, l'acquisition et l'exploitation de toutes entreprises de menuiserie et charpente ; l'industrie du bois sous toutes ses formes.

L'exploitation directe ou indirecte, l'installation de tous immeubles, terrains, usines, matériel et établissements industriels et commerciaux se rattachant à la menuiserie, à la charpente, au commerce et aux travaux des bois en général.

La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations et entreprises de cette nature, soit par voie de création de sociétés, d'apport à des sociétés existantes, de fusion ou alliance avec elles, soit de toute autre manière. Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets sus-énoncés ou à tous objets similaires ou connexes et qui seraient de nature à favoriser le développement et l'extension de la société, sans aucune exception ni réserve.

#### Article 3

La société prend la dénomination de:

« ANCIENS ÉTABLISSEMENTS BISCH ET LORIN »

Cette dénomination pourra être changée ou modifiée par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

#### Article 4

Le siège de la société est fixé à Oran, rue Bedeau.

Le siège social pourra être transporté partout ailleurs en Algérie par décision du conseil d'administration et en d'autres pays par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

La société peut avoir en outre des sièges ou bureaux administratifs, succursales, centres d'exploitation, agences, ateliers, comptoirs et établissements, partout où le conseil d'administration le jugera utile.

#### Article 5

La durée de la société est fixée à quatre vingt dix neuf années qui commenceront à courir du jour de sa constitution définitive, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation prévus aux statuts.

### TITRE DEUXIÈME

Apports. — Charges et conditions des apports. — Rémunération

#### Article 6

I

Apport de M. René Bisch

Monsieur René Bisch apporte à la présente société, sous les garanties ordinaires de droit, les biens et droits mobiliers dont la désignation suit :

#### DÉSIGNATION

Un fonds de commerce avec atelier de menuiserie qu'il exploite à Oran, rue Sidi-Ferruch, comprenant :

1° L'enseigne, le nom commercial, l'organisation commerciale et le droit à la propriété commerciale ;

2<sup>a</sup> La clientèle et l'achalandage y attachés ;

3° Un stock de matériel, objets mobiliers et agencements de toute nature servant à son exploitation, ayant fait l'objet d'un inventaire commercial au 29 février 1932.

Ainsi au surplus que les dits biens et droits existent, s'étendent se poursuivent et comportent avec toutes leurs appartenances et dépendances, sans autre réserve que celle ci-après exprimée.

II

Apport de M. Eugène Lorin

De son côté, M. Eugène Lorin fait apport à la présente société sous les garanties ordinaires et de droit, des biens et droits mobiliers dont la désignation suit :

#### DÉSIGNATION

Un établissement commercial de menuiserie qu'il possède et exploite à Oran, rue Bedeau, comprenant :

1° L'enseigne, le nom commercial, l'organisation commerciale et le droit à la propriété commerciale ;

2° La clientèle et l'achalandage y attachés ;

3° Un stock de matériel, outillage et objets mobiliers de toute nature servant à son exploitation et dont un inventaire commercial a été dressé le 29 février 1932 ;

4° La promesse du bail des locaux dans lequel le dits fonds de commerce est exploité, dont M. Lorin est propriétaire, consistant en divers locaux à usage industriel et atelier de menuiserie ou entrepôts, situés à Oran, rue Bedeau, appartenant à

l'apporteur, à l'exception toutefois de deux pièces à usage de bureau se trouvant dans un immeuble attenant à l'atelier.

Ce bail devra être consenti pour une durée de cinq, dix ou quinze ans, à partir du premier janvier mil neuf cent trente trois, avec faculté pour la société présente de résilier le bail à l'expiration de la cinquième ou de la dixième année sous préavis de six mois par simple lettre recommandée, moyennant un loyer qui sera savoir :

De 20.000 francs par an, pour la première période quinquennale du 1<sup>er</sup> janvier 1933 au 31 décembre 1937.

De 25.000 francs par an, pour la deuxième période quinquennale du 1<sup>er</sup> janvier 1938 au 31 décembre 1942.

Et de 30.000 francs par an, pour la troisième période quinquennale du 1<sup>er</sup> janvier 1943 au 31 décembre 1947.

5° Le droit à la location verbale des mêmes locaux à compter de la constitution définitive de la société, jusqu'au 31 décembre 1932, moyennant un loyer de 16.500 fr., pour la dite période.

Ainsi au surplus que les dits biens existent, s'étendent, se poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances et dépendances, sans aucune exception ni réserve autre que celle ci-après exprimée.

.....

Premiers administrateurs

Monsieur René BISCH, industriel, demeurant à Oran, 20, rue d'Arzew ;  
Et monsieur Eugène LORIN, industriel, demeurant à Oran, rue Bedeau.

Commissaires des comptes

Monsieur DOMINICI, demeurant à Alger, 113, rue Michelet, et monsieur Gustave GAIZARD, propriétaire à Alger, 94, rue Michelet.

\_\_\_\_\_

Mentions dans la presse d'adjudications de divers marchés scolaires.

(*L'Écho d'Oran*, 27 juin 1932)

PALMARÈS DES COURS INDUSTRIELS

Diplôme de 3<sup>e</sup> année. — Mention très bien :

Garcia François (At. Bisch et Lorin). MENUISERIE — EBENISTERIE

Cours d'apprentissage,

1<sup>re</sup> année. — 1. prix : Garcia Léopold (At. Bisch et Lorin).

OFFRES D'EMPLOIS

(*L'Écho d'Oran*, 13 décembre 1934)

\_\_\_\_\_

OUVRIERS MENUISIERS ET FERREURS demandés Société anonyme anciens  
Établissements BISCH et LORIN, rue Bedeau, ORAN.

OFFRES D'EMPLOIS

(*L'Écho d'Oran*, 20 juin 1953)

MENUISIERS MACHINISTE et TOURNEURS hors catégorie sont demandés. Ets BISCH et LORIN, 26, rue Bedeau, ORAN

---

À Oran, trente ouvriers en grève évacuent les locaux qu'ils occupaient  
(*La Dépêche algérienne*, 28 décembre 1937)

Oran, 27 décembre (de notre correspondant particulier). — Cet après-midi, au nombre d'une trentaine, les ouvriers des anciens établissements Bisch et Lorin se sont mis en grève et ils ont occupé les ateliers de menuiserie située rue de Bedeau.

A 10 h. 30, une délégation de grévistes a été reçue par M. Lorin auquel elle a soumis un cahier de revendications.

Un service de police discret surveille les abords des ateliers qui sont fermés. On ne signale aucun incident.

Dans la soirée, le commissaire du 3<sup>e</sup> arrondissement s'est rendu sur les lieux et il a parlementé avec les grévistes. Se rangeant à ses conseils, les ouvriers ont évacué les locaux, mais la grève continue. — P.

---

Jugements commerciaux  
Tribunal d'Oran  
Audience du 18 août 1938  
(*Travaux nord-africains*, 24 août 1938)

#### HOMOLOGATIONS DE CONCORDATS

« Sté des Anciens Ets Bisch et Lorin », société anonyme, menuiserie mécanique à Oran, rue de Bedeau.

---

NOUVELLES D'ALGÉRIE  
INCENDIES À ORAN  
(*La Dépêche algérienne*, 7 septembre 1952)

De nos correspondants particuliers

Oran. — Un incendie s'est déclaré, ce matin à 8 h. 45, dans la menuiserie Bisch et Lorrain, rue général Bedeau, au quartier Miramar. Quatre lances furent mises en manœuvre par les sapeurs-pompiers immédiatement alertés. Le sinistre a pu être conjuré une heure après. Il serait dû à l'imprudence d'un fumeur. Les dégâts seraient évalués à un demi-million.

---

DUPERRÉ  
Une auto blesse un enfant  
(*Alger républicain*, 24 septembre 1953)

Duperré (d.n.c.p.). — Le 21 vers 18 h. 30 à l'entrée du village, les enfants s'amusaient près d'un camion en stationnement, lorsque le jeune Kouache Benyoucef, âgé de 9 ans, déboucha derrière le camion au moment où l'auto 251 AA 92



appartenant à MM. Bisch et Lorrin [Lorin], habitant 20, rue Bedeau, Oran, doublait ce camion. L'enfant fut projeté sur la chaussée.

Relevé par les témoins, il fut transporté chez le docteur Palau, qui l'examina et ordonna de le transporter à l'hôpital de Miliana pour être radiographié.

---